

transmissibles à l'homme et aux élevages



Les animaux de la faune sauvage peuvent être porteurs de maladies transmissibles aux animaux d'élevage ou à l'homme.

VETAGRO SUP / Un pôle dédié à la santé des animaux sauvages

L'épidémie de Covid-19 nous l'a démontré, les maladies émergentes d'origine animale peuvent avoir un lourd impact sur la santé. Celle des hommes bien sûr, mais aussi celle des animaux d'élevage. Regroupant trois entités - le campus vétérinaire de Lyon, le campus agronomique de Clermont-Ferrand et l'École nationale des services vétérinaires de Marcy-l'Étoile - le pôle expertise vétérinaire et agronomique animaux sauvages (EVAAS) de Vet AgroSup (Rhône), créé en août 2016, s'intéresse à la santé de la faune sauvage et des humains, notamment les risques de zoonoses (maladies transmissibles de l'animal à l'homme et vice versa) et de maladies émergentes d'origine animale. Ces pathogènes peuvent aussi impacter les animaux d'élevage et de compagnie. « Dans la création de ce pôle, il y a l'enjeu de la santé des animaux domestiques. Comment faire de l'élevage de volaille, de porc en plein air, de l'alpage pour des ruminants sans se trouver confronté à des problèmes de maladies partagées », expliquait la professeure Emmanuelle Gilot, enseignante-chercheuse en santé publique vétérinaire et responsable du pôle EVAAS, lors d'une visioconférence de présentation du pôle en mars 2021.

Une approche multidisciplinaire

Le pôle peut être sollicité pour de la formation, de l'appui à la recherche ou de l'expertise. Pour chaque demande, un groupe d'experts est constitué. Cette approche interdisciplinaire donne vie à projets mêlant acteurs des différentes parties prenantes et chercheurs. À titre d'exemple, l'étude « *campagnols et lait* », portée par la microbiologiste Françoise Leriche et menée depuis 2018 dans le Cantal et le Puy-de-Dôme, vise à déterminer le lien éventuel entre une forte densité de campagnols et la contamination du lait par des agents pathogènes. Ce projet associe des laboratoires de recherche, mais aussi l'Office français de la biodiversité et les chambres d'agriculture des deux départements. « Il y a à la fois une analyse de la relation spatiale entre la prolifération de campagnols et la qualité du lait produit et une étude du microbiote des rongeurs avec des méthodes génétiques », résume la responsable du pôle EVAAS. Deux régions d'échantillonnage ont été définies, à Volvic (Puy-de-Dôme) et Massiac (Cantal). « L'idée est d'avoir une distance suffisante pour qu'il n'y ait pas d'échanges des populations de campagnols », explique Françoise Leriche. Chaque région a été découpée en trois sous-zones à haute, moyenne et basse densité de rongeurs. À ce jour, le microbiote intestinal complet de cent campagnols issus de ces zones a été intégralement séquencé. « Nous allons préciser les données en quantifiant précisément certains pathogènes, comme la *listeria monocytogenes*, responsable de la listériose. » Pour déterminer si les campagnols sont simplement porteurs ou vecteurs de ces germes dans le lait de vache, des données de qualité du lait transmises par des laiteries et de populations des campagnols vont être croisées. Cette étude se poursuivra jusqu'en octobre 2022. ■

PROTECTION / En France, il n'existe pas de vaccin efficace contre la peste porcine africaine (PPA). Sur le sujet de la grippe aviaire, le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, pousse à l'homologation d'un vaccin européen qu'il considère comme « la seule solution à terme ». En attendant, les mesures de biosécurité restent la règle de base pour empêcher la propagation des maladies dans les élevages.

Mesures de biosécurité : les bases de la prévention

À ce jour, sur le territoire français, il n'existe pas de traitement ni de vaccin commercialisé permettant de lutter contre la peste porcine africaine (PPA). « Le génome du virus responsable de la maladie n'a pu être séquencé que ces dernières années et les gènes impliqués dans la virulence ou la protection ne sont pas encore tous identifiés, ce qui complique la mise en place d'un vaccin fiable et efficace », indique l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). Un vaccin faisant l'objet d'une demande de brevet a malgré tout été développé par le laboratoire de Ploufragan-Plouzané-Niort (Côtes-d'Armor). « Il a donné de bons résultats d'innocuité et d'efficacité, des études sont en cours pour permettre son éventuelle production à l'échelle industrielle », précise l'Anses.

Ne pas fausser les prophylaxies

Contre l'influenza aviaire, face aux nouvelles contaminations dans le Sud-Ouest, « il n'y a pas d'autres solutions à terme que de se doter de la vaccination », a affirmé Julien Denormandie, annonçant le début d'une phase d'expérimentation de deux vaccins dont l'un est issu d'un laboratoire de Nouvelle Aquitaine. Le sujet de la vaccination massive des animaux contre la grippe aviaire ne fait pas pour autant l'unanimité au sein du monde scientifique. « La pire des choses qui pourrait se passer, c'est que le virus circule à très bas bruit. Nous serions alors confrontés à la circulation d'un virus qui ne provoquerait aucun signe



Alors qu'une stratégie vaccinale européenne se profile pour lutter contre la grippe aviaire, la mise en place de mesures de biosécurité doit rester une priorité pour les éleveurs de volailles.

clinique chez les animaux, c'est-à-dire qu'ils seraient vaccinés contre la maladie, mais certains, un très petit nombre peut-être, pourraient le laisser circuler », estime Jean-Luc Guérin, professeur en pathologie aviaire à l'École nationale vétérinaire de Toulouse, interrogé par France Bleu. « Le risque, dans ce cas, serait de venir fausser nos prophylaxies en retrouvant une immunité chez les animaux vaccinés qui pourraient néanmoins être porteurs, ne nous permettant

pas d'avoir un tableau réaliste de l'état sanitaire de l'élevage », précise Romain Persicot, directeur de la FRGDS Auvergne-Rhône-Alpes.

La biosécurité avant tout

La mise en place de mesures de biosécurité reste donc à ce jour le moyen le plus sûr et concret de sécuriser les élevages. « Au GDS, nous réalisons des audits de biosécurité dans les élevages. En une à deux heures, nous faisons le tour de l'exploitation et suggérons quelques adaptations. Notre objectif est que l'on ne parle pas de biosécurité uniquement lorsque la maladie a déjà fait son apparition », poursuit-il. « En général, la protection des animaux d'élevage passe par l'aménagement des points d'eau en hauteur. La pose de clôtures ou de grillages est aussi primordiale. Nous suggérons par ailleurs de ne pas nourrir les animaux le soir mais de privilégier les heures diurnes car on sait que la faune sauvage s'active plutôt en fin de journée », précise Fanny Terrier, responsable technique au GDS de la Loire. Pour certaines filières, notamment avicole et porcine, la mise en place de mesures de biosécurité dans les élevages conditionne l'octroi d'indemnisation en cas d'animaux contaminés et d'abattage de troupeaux. « Nous avons un rôle important de communication à jouer sur ce sujet dont on ne parle pas en formation initiale. On oublie encore trop souvent que la première solution, c'est la protection par la biosécurité ! » conclut Romain Persicot. ■

Alison Pelotier